

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Budget principal CCAS et budget annexe Résidence autonomie les Rosiers

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 27 février 2023.

Madame Agnès GALLARD expose :

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif consolidé 2023 (budget principal et budget annexe Les Rosiers) du CCAS, soumis à votre approbation, est le suivant :

Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

ANNEE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal CCAS	226 500,00	8 219,57	234 719,57
Budget annexe Les Rosiers	2 120 258,00	535 000,00	2 655 258,00
<b>BUDGETS CONSOLIDÉS</b>	<b>2 346 758,00</b>	<b>543 219,57</b>	<b>2 889 977,57</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté.
- **PRÉCISE** que chaque budget est équilibré en dépenses et en recettes de chaque section.
- **PRÉCISE** que les budgets primitifs du CCAS et du budget annexe Les Rosiers sont votés au niveau du chapitre pour chaque section.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

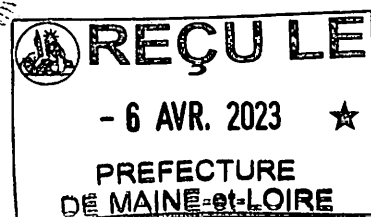
Pour extrait certifié conforme,  
Avrillé, le 27 mars 2023  
La Présidente du CCAS  
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Agnès GUEMAS-GALLARD

Recensement des votes :

Budget principal CCAS : *Adopté à l'unanimité*

Budget annexe Résidence Autonomie les Rosiers :  
*Adopté à l'unanimité*



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE  
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'AVRILLE

**Séance du 27 mars 2023**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par mail, s'est réuni à l'espace Joséphine Baker, sous la présidence de Madame Agnès GUEMAS-GALLARD, Vice-Présidente.

**Présentes** : A. GUEMAS-GALLARD - M. BERGUE – E.LEMOINE-MAULNY – A.DE VERNEUIL -  
C.TROCHUT – J.GACHET

**Présents** : A. SEGRETTIN – JR. AUFFRET – JC.GUAIS